



QUALIFELEC



PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

N° 141295

Valable du 06/06/2025 au 05/06/2026

METZGER ELECTRICITE ET SERVICES
28 A RUE DE HAGUENAU
PFAFFEN HOFFEN
67350 VAL DE MODER

RAISON SOCIALE : METZGER ELECTRICITE ET SERVICES
DENOMINATION COMMERCIALE : METZGER ELECTRICITE ET SERVICES

SIRET : 45247121200038
Forme Juridique : Artisan
Responsable légal : METZGER ALAIN
N° Dossier : 51-RE-37914-67
N° Client : 37914

Tel : 0682719268
E-mail : INFO@ALAINMETZGER.FR
Site internet : https://www.alainmetzger.fr
Assurance Responsabilité Civile : MMA
Assurance Décennale : MMA

Qualification selon référentiel : Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques - IRVE

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
IRVE1 : IRVE - indice 1 (station de recharge - puissance maximale appellable inférieure ou égale à 36 kVA)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	06/06/2023	05/06/2027
IRVE2 : IRVE - indice 2 (station de recharge- puissance maximale appellable supérieure à 36 kVA)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	06/06/2023	05/06/2027
IRVEMA1 : IRVE - indice Maintenance 1	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	06/06/2023	05/06/2027

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.

Edité le 14 avril 2025



Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
 En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Thierry SCHOTT
 Président de Qualifelec

Visitez notre site : www.qualifelec.fr

Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
 109 rue Lemerrier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
 Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z